

AVANCE : UNE RESTAURATION NÉCESSAIRE, DES IMPACTS IDENTIFIÉS

L'étude conduite porte sur la restauration de l'Avance pour réduire le risque inondation sur les terres agricoles. Cette initiative de la Communauté de communes est issue de la volonté d'amélioration du fonctionnement de la rivière vis-à-vis des terres exploitées par les agriculteurs dans la plaine aval qui subissent des inondations en conséquence des dysfonctionnements du cours d'eau. Le diagnostic partagé par la CCSPVA, les bureaux d'études et les riverains, montre que ces dysfonctionnements sont également présents à l'amont et se traduisent par un enfouissement du lit d'environ 3 m (1), l'érosion des berges (3). À noter que l'accumulation d'embâcles (2) est significative sur l'ensemble du linéaire.

UNE RESTAURATION DU COURS QUI S'IMPOSE

L'écoulement naturel de la rivière est altéré (rectitude du cours d'eau) à l'amont du lieu-dit de La Plaine d'Avançon, ce qui dégrade son fonctionnement, sa biodiversité, son paysage, et ses services écosystémiques. L'enfoncement du lit du cours d'eau entraîne aussi l'enfoncement de la nappe qui ne peut plus recharger la rivière en période de basses eaux (été ou période de sécheresse). Cette restauration a donc pour but de redonner un fonctionnement le plus na-

Dysfonctionnements constatés sur le cours d'eau



1. Enfouissement du lit



2. Embâcles



3. Érosion des berges

tural possible à la rivière, en intégrant sa propre évolution et les impacts liés au changement climatique, mais également en prenant en compte les activités humaines et les usages liés à l'eau.

Les objectifs de la restauration de l'Avance sont multiples :

- réduire ses vitesses d'écoulement pour limiter en aval les effets des crues (inondation, érosion) sur les exploitations agricoles en aval,
- limiter voire éviter son incision,
- éliminer les obstacles à l'écoulement (dépôt de branches ou troncs, accumulation de matériaux) qui réduisent le lit actif du cours d'eau.
- faciliter l'écoulement naturel et le transport/dépôt de matériaux qui alimentent le fonds du lit et stabilisent les berges,
- créer des habitats favorables à la biodiversité (en milieux aquatiques et en bordure de cours d'eau).

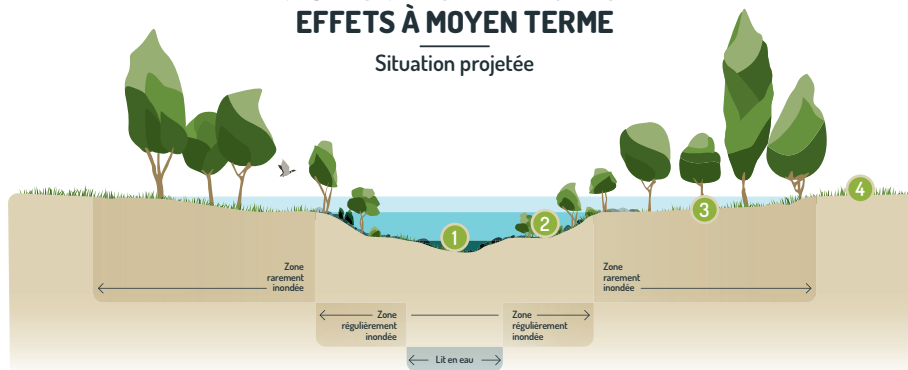
Mais cette approche de meilleure gestion du cours d'eau dans une vision à long terme impose aussi des contraintes pour les agriculteurs :

- retravailler le cours d'eau implique d'élargir son emprise en dessinant de légères courbes pour ralentir la vitesse du flot et réduire la gravité des crues en aval (débordement violent et érosion de berges). Cela vient donc impacter les terres agricoles notamment sur la partie amont qui a été rectifiée autrefois pour être plus linéaire. L'emprise retenue pour être efficace tout en minimisant la perte de foncier agricole serait d'une moyenne de 5 m de part et d'autre du cours d'eau. (voir infographie page suivante).
- le rehaussement du lit et l'adoucissement des pentes des berges s'accompagneraient de petits débordements progressifs et ponctuels sur les champs riverains des parties réaménagées et entraînerait une perte d'ex-



RESTAURATION DE L'AVANCE EFFETS À MOYEN TERME

Situation projetée



- 1 Végétation aquatique
- 2 Espèces arbustives et herbacées typiques des bords de l'Avance (saules, noisetiers, cornouillers)
- 3 Espèces arborées typiques de l'Avance (aulnes, frênes, peupliers)
- 4 Champs exploitables

LARGEUR DE L'AVANCE RESTAURÉE



Objectifs de restauration de l'Avance :

- réduire les vitesses d'écoulement,
- limiter voire éviter l'incision,
- éliminer les obstacles à l'écoulement,
- créer des habitats favorables à la biodiversité.

Implications liées au projet de restauration :

- élargissement de l'emprise : impact sur les terres agricoles (± 5 m de part et d'autre du cours d'eau),
- rehaussement du lit et adoucissement des pentes : petits débordements progressifs et ponctuels sur les champs riverains.

pléation potentielle si le champ est cultivé en labour ou si la crue survient juste avant une fauche.

UN DIALOGUE CONTINU AVEC LES RIVERAINS

Trois ateliers avaient été organisés en mars, juillet et décembre 2022 avec l'ensemble des riverains. Deux nouvelles réunions à Montgardin et Avançon ont été organisées pour échanger avec les élus, les propriétaires fonciers et les exploitants des terres potentiellement impactées par les mesures de restauration.

Ces mesures soulèvent de nombreux questionnements et ravivent quelques craintes, voire du scepticisme de la part des agriculteurs.

Ces réunions avaient pour objet d'ouvrir le dialogue et d'apporter des éléments de compréhension autour de ce type de projet. Notamment en expliquant que toutes les actions proposées sont également pensées pour aller dans le sens d'une gestion durable de la ressource en eau eu égard au contexte de réchauffement climatique en cours.

En écoutant les craintes et les interrogations persistantes exprimées par les agriculteurs, force est de constater que



Réunions publiques des 15 et 21 mars 2023 à Avançon et Montgardin



l'impact sur le foncier agricole n'est aujourd'hui pas acceptable pour la grande majorité des riverains exploitants ou propriétaires fonciers.

VERS UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE

L'étude arrive au terme du travail technique d'identification des mesures de restauration du fonctionnement du cours d'eau. La décision de poursuivre ce travail relève à présent d'une décision politique. Les élus seront prochainement invités à se prononcer. Mais le passage à l'action relève avant tout d'une volonté et d'une responsabilité partagée de l'ensemble des acteurs autour de la rivière, riverains propriétaires et exploitants compris.

Outre ces mesures, il convient de rappeler les obligations qui incombent aux riverains pour entretenir les fonction-

nalités du cours d'eau : nettoyer et entretenir les berges, enlever les embâcles (branches ou morceaux de troncs qui peuvent faire obstacle à l'écoulement naturel).

De même faut-il rappeler qu'il est interdit de jeter quoi que soit dans la rivière qui n'est pas un système de « tout-à-l'égout ». ■

Vous pouvez retrouver toutes les informations sur l'étude en cours et les présentations faites lors des cinq rencontres

(avec une synthèse produite pour chacune) sur le site Internet de la communauté de communes ou en contactant le service GEMAPI et Risques naturels à l'adresse suivante : risques.naturels@ccspva.com